TELEPROCEDURE PROGRAMME SECTORIEL APICOLE DOSSIERS COLLECTIFS NOTICE USAGERS

Cette téléprocédure concerne les aides relatives aux mesures collectives du Programme Sectoriel Apicole :

- Assistance technique Nationale
- Assistance technique Régionale
- Formation des futurs apiculteurs et encadrants sanitaires
- Formation des TSA

- Mise en œuvre de l'observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère (OMAA)

- Promotion, communication et commercialisation des produits de la ruche
- Actions visant à améliorer la qualité des produits de la ruche

- Coopération avec des organismes spécialisés en vue de la mise en œuvre de programme de recherche

- Soutien aux laboratoires d'analyses des produits de la ruche
- Animation régionale sanitaire

Cette procédure doit être lue dans son intégralité avant de commencer toute saisie. En effet, des informations importantes sont indiquées ci-après.

La décision de la directrice générale de FranceAgriMer INTV – POP-2024-052 du 12 juin 2024 comporte toutes les conditions d'octroi et est le document de référence opposable en cas de contestation.

Elle est mise à disposition sur le Webservice et sur le site Internet de FranceAgriMer

En application de l'article premier du règlement (UE) 2021/2115 du Parlement européen et du Conseil, **l'exercice apicole s'étend du 1**^{er} **janvier au 31 décembre de chaque année.** Les demandes d'aide concernées par la présente notice de procédure portent sur les dépenses réalisées et effectivement payées pendant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Date limite de dépôt des dossiers le vendredi 28 février 2025 à 23 h 59 mn 59 s (heure de métropole)

Tout retard de dépôt des dossiers sur le Webservice entrainera l'application d'une réduction du montant de l'aide attribuée et versée par FranceAgriMer (part européenne et part nationale versée par FranceAgriMer le cas échéant) dans la limite de 30 jours calendaires

Le principe :

Le demandeur doit créer **une demande de paiement en ligne** sur le Webservice « PAD »de FranceAgriMer.

Pour les demandes de paiement relatives à la campagne 2024, il s'agira :

- D'une demande de paiement direct (sans acompte)
- D'une demande de solde après paiement d'un acompte

Les investissements doivent être effectués (date de la facturation <u>ET</u> du ou des débit(s) bancaire(s)) **entre le 1**^{er} **janvier et le 31 décembre 2024 (*)** pour un dépôt de dossier au titre de l'année 2024.

La procédure se décline en 2 étapes :

- La saisie en ligne du formulaire de demande de paiement
- Le téléchargement des pièces justificatives

(*) si paiement par virement bancaire ou carte bancaire. Pour les paiements par chèque, un débit bancaire jusqu'au 31 janvier N+1 est accepté

Sommaire :

Table des matières

| I – Etapes préalables à la saisie du formulaire en ligne : | 4 |
|--|------------|
| I.1. Authentification préalable, obtention du numéro de téléusager : | 4 |
| I.2 – Préparer les documents du dossier : | 4 |
| II.2 Saisie du formulaire de demande de paiement : | .9 |
| III – 2 ^{ème} étape : le téléchargement des pièces justificatives | 9 |
| Dernière étape : Validation et dépôt de la demande | <u>2</u> 4 |

I – Etapes préalables à la saisie du formulaire en ligne :

I.1. Authentification préalable, obtention du numéro de téléusager :

L'accès au PAD est réservé aux demandeurs préalablement authentifiés.

L'authentification permet aux demandeurs d'obtenir un numéro de téléusager qui sera nécessaire pour la 1ère connexion au PAD

Cette étape doit impérativement être réalisée avant la 1ère connexion au PAD

Attention, elle prend plusieurs jours car elle prévoit l'envoi d'un courrier postal au demandeur. Il est donc nécessaire d'anticiper.

Pour cette première étape, vous aurez besoin

- du numéro de SIRET de la structure de que vous représentez,
- de désigner une personne « référente » mandatée par la structure pour réaliser la demande de paiement (avec adresse mail)
- de choisir un mot de passe
- de sélectionner une question secrète et d'en saisir la réponse

Vous recevrez à l'adresse postale associée au numéro de SIRET de la structure un courrier comportant votre numéro de téléusager.

Il s'agit d'un numéro unique à conserver précieusement.

Un tutoriel vidéo est disponible sur la page d'accueil du Webservice. portailweb.franceagrimer.fr/public/sde_guide_portailusagers_inscription.mp4

I.2 – Préparer les documents du dossier :

Tous les documents scannés doivent être de bonne qualité, nets et entièrement lisibles. À défaut, la ou les pièces ne seront pas prises en compte.

> L'annexe 3.3 :

Afin de faciliter l'instruction du dossier par les services de FranceAgriMer, il est conseillé de télécharger l'annexe 3.3 (« état récapitulatif des dépenses ») **au format Excel**.

Le tableau doit comporter les sous totaux par volet de dépenses telles que prévues dans le budget prévisionnel annexé à la convention.

En plus de cette version Excel et uniquement en cas de certification par un commissaire aux comptes, un expert-comptable, un centre de gestion agréé ou un agent public, une version signée doit être téléchargée en format Pdf.

> Les factures :

Les factures doivent être préparées de la façon suivante :

Chaque facture doit comporter à minima la date et le montant du débit bancaire et dans l'idéal le numéro du relevé de compte auquel il se rattache.

Dans le cas d'un paiement de plusieurs factures en même temps, le détail du règlement doit être mentionné.

Dans l'idéal, un numéro de pièce peut être apposé manuellement sur la facture et ce numéro reporté dans l'état récapitulatif des dépenses.

La factures peuvent être scannées, individuellement ou par groupe de catégorie de dépenses :

- Toutes les factures du volet « investissements » dans un seul fichier
- Toutes les factures de la catégorie « prestation de service » dans un autre fichier

En cas de téléchargement de plusieurs factures dans un même fichier, celles-ci doivent être scannées dans l'ordre de saisie de l'annexe 3.3.

Le fichier doit être renommé d'un nom facilement identifiable. Ex. « factures presta.pdf »

> Les bulletins de paye :

Les bulletins de paye doivent être scannés par ordre chronologique, idéalement, un fichier par salarié comportant les 12 fiches de paye de l'année scannées par ordre chronologique. Le fichier sera nommé par le nom du salarié.

> Les relevés de compte bancaire :

Les relevés de compte doivent être identifiables et rattachables au demandeur.

Pour les relevés de compte en ligne, vous devez :

- Éditer le document en format pdf proposé par la banque

ου

- Faire une capture d'écran en s'assurant que l'identifiant de la banque ainsi que le titulaire du compte et/ou le numéro de compte bancaire y figurent.

Vous avez la possibilité de scanner :

- Les relevés de compte individuellement : 1 fichier par relevé. Dans ce cas, le fichier sera nommé « relevé de compte Janvier 2024 » par exemple

Ου

- Tous les relevés de compte de l'année en un seul fichier mais par ordre chronologique.
- ≻ Le RIB:

Il vous sera demandé de saisir vos coordonnées bancaires ET de télécharger un RIB.

Veillez à ce que le RIB fourni corresponde au RIB saisi et qu'il soit au même nom que celui de la demande.

Nos conseils :

- Après avoir scanné un document, bien vérifier que celui-ci est LISIBLE et dans le bon sens.

- Chaque fichier téléchargé ne peut avoir une capacité supérieure à 9 Mo.

- Attribuer à chaque document scanné <u>un nom facilement identifiable</u> et pas trop long (ex. « facture + type d'investissement ») car pendant la création de votre demande, vous devrez télécharger le/les documents et le/les associer à un type de document.

Attention ! Deux documents ne peuvent pas porter le même nom de fichier.

- Regrouper dans votre ordinateur tous les documents scannés dans un dossier numérique intitulé « Demande d'aide PSA 2024» afin de retrouver facilement ces pièces pendant la procédure.

- Vérifier minutieusement après le téléchargement de toutes les pièces que tous les fichiers ont été téléchargés au bon endroit et qu'il n'y a pas d'erreur ou de doublon.

<u>II – 1^{ère} étape : la saisie du formulaire en ligne</u>

Le demandeur doit créer une demande de paiement en ligne. Une seule demande correspondant au dispositif pour lequel il a signé une convention peut être déposée.

Cette demande doit être effectuée <u>après réalisation des investissements et paiement effectif de</u> <u>la totalité de la facture.</u>

II.1 Initialisation du formulaire :

Accueil > Liste des dispositifs > Programme Sectoriel Apic...

Soutien aux structures collectives

Nécessite une connexion avec un compte



Consulter les principales étapes de la démarche :



Soutien aux structures collectives



Après le clic sur le bouton « Saisir votre formulaire » un mail de confirmation d'initialisation va vous être envoyé. Un lien vers votre dossier y figurera afin de retourner sur votre dossier ultérieurement.

lun. 28/10/2024 16:34

FranceAgriMer <no-spam@franceagrimer.fr>

Programme Sectoriel Apicole (PSA) - Initialisation du dossier de demande de versement d'aide

À PERRAUD Sandrine

Bonjour SANDRINE PERRAUD,

Vous avez initié une démarche dans le cadre du Programme Sectoriel Apicole pour le compte de « ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT DE L'APICULTURE EN NOUVELLE-AQUITAINE».

Attention, ce courriel ne constitue pas une preuve de dépôt.

Avant validation, vous pouvez, à tout moment, enregistrer votre demande.

Vous pouvez modifier une demande enregistrée et enregistrer ces modifications, cela autant de fois que nécessaire. Après validation, votre demande ne pourra plus être modifiée et vous recevrez un accusé de dépôt. Vous pourrez toujours consulter votre demande.

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 28 février 2024 avant 23H59 (heure de Métropole)

Veuillez noter que vous pourrez consulter votre dossier à tout moment en cliquant ici.

En cas de problème technique, vous devez envoyer un mail adressé à apiculture@franceagrimer.fr

Afin de bénéficier de la meilleure réponse possible, il est recommandé :

- d'indiquer le numéro de la convention,

- d'expliquer précisément la difficulté que vous rencontrez en précisant notamment l'étape à laquelle vous rencontrez le problème (Ex. « saisie du formulaire en ligne » ou « téléchargement des pièces justificatives ») et préciser l'objet de votre demande (ex. « je ne comprends pas le message d'erreur qui s'affiche »)

- d'indiquer à quel numéro de téléphone les agents de FranceAgriMer peuvent vous joindre

Merci de conserver ce courriel qui comporte le lien d'accès vers votre dossier qui est unique et confidentiel.

Cordialement, l'équipe du Pôle Apicole

II.2 Saisie du formulaire de demande de paiement :

(Eléments communs à tous les dossiers)

L'en-tête du formulaire est adapté à votre convention. Il comporte donc le dispositif sur lequel vous émargez et le numéro de votre dossier (qui est le numéro de votre convention)

Accueil > Liste des dispositifs > Programme Sectoriel Apic... > Déposer un dossier > Nº 47658

Soutien aux structures collectives

| Étape 2 sur 3 Saisie du formulaire Etape sulvante : dépôt du formulaire | | SIRET N° 43845880400012 ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT DE L'APICULTURE EN NOUVELLE-AQL Détail de votre identifiant et vos coordonnées | itaine > | SAISIE EN COURS Crée le 28/10/2024 16:34 Nº 47658 Votre contact pour ce dossier | ÷ |
|---|---------------------------------------|---|--|---|---|
| Remplir le formulaire | Fournir les justificatifs | Accéder aux documents annexe | s | | |
| Libert + Egalit + Franchi République Française | | FranceAgriMer | | | |
| | DE PR DISPO | EMANDE DE VERSEMEN OGRAMME SECTORIEL APICOL IS 55.01 SITIF 2.2 Assistance Technique au CAMPAGNE 2024 Réglements n°(UE) 2021/2115 et (UE) Décision de FranceAgriMer n° PSA INTV- Dossier n° 24-08 ATR | IT D'AIDE E 2024-2027 I niveau Rég 2022/126 SIIF-2023-11 | ional | |
| | | | | | |
| OBJET DE LA DEMANDE | | | | | |
| Acompte* Solde après versemer Paiement direct, sans | nt d'un acompte sur aide* acompte* | Cocher ob | ligatoire | ment une case | |

Identification du demandeur

Les données sont pré-renseignées avec les informations saisies pendant la phase d'authentification.

Les champs en blanc sont modifiables. Les champs grisés ne le sont pas.

| IDENTIFICATION DU DEMAND | EUR |
|---------------------------|--|
| (En fonction de la person | ne authentifiée) |
| N° SIRET | 43845880400012 |
| Nom de l'organisme | ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT DE L'APICULTURE EN NOUVELLE-AQUITAINE |
| Responsable de la prése | nte demande: |
| Nom et Prénom * | PERRAUD SANDRINE |
| Fonction * | ADJOINT(E) ADMINISTRATIF |
| Téléphone * | +33 11 11 11 11 1 |
| E-mail * | sandrine.perraud@franceagrimer.fr |

Saisie du tableau « Synthèse des dépenses présentées » :

Voir plus loin le tableau correspondant à votre dispositif :

- « Cas général » pour ATN, ATR, Formation, Promo/communication, Amélioration de la qualité, OMAA et Recherche => Page 14
- Cas spécifique au dispositif « Soutien aux Laboratoires d'analyse des produits de la ruche » => Page 15
- Cas spécifique au dispositif « Animation régionale sanitaire » => Page 16

Puis reprendre le fil pour les autres blocs de saisie du formulaire qui sont communs à tous les dispositifs

Déclaration aides publiques

| DECLARATION DES AIDES PERCUES OU DEMANDEES au titre d'une ou plusieurs dépenses objet de la présente demande. | |
|--|---|
| (Décision de la Directrice générale de FranceAgriMer n°INTV-SIIF-2023-11 du 28 mars 2023, partie IV 2) Vous êtes responsable de votre déclaration. Toute irrégularité constatée dans la déclaration entraînera une réduction de voire une sanction en cas d'intentionnalité. | e l'aide ou un recouvrement, |
| NON, je n'ai pas perçu ou demandé une autre aide publique portant sur les dépenses imputées au PSA. OUI, j'ai perçu ou demandé une autre aide publique portant sur les dépenses imputées au PSA dont voici le détail : | Cocher obligatoirement une des deux cases |

Si vous cochez « oui », un tableau à saisir s'affiche. Vous devez renseigner :

- Le nom du financeur public,
- Le dispositif d'aide,
- Le montant de l'aide demandée ou le montant de l'aide perçue,
- La nature des dépenses concernées.

Il est possible de saisir plusieurs lignes en cliquant sur « ajouter ».

L'affichage du point d'exclamation rouge en bout de ligne signale un problème (ex. un champ obligatoire non saisi).

| Vous êtes responsable de votre voire une sanction en cas d'int NON, je n'ai pas perçu ou d | e déclaration. Toute irrég entionnalité. emandé une autre aide p | ularité constatée dans la d publique portant sur les dé | déclaration entrainera u épenses imputées au PS | ne réduction de l'aide ou ur | n recouvrement, |
|--|--|--|--|--|-----------------|
| 🗹 OUI, j'ai perçu ou demandé | une autre aide publique | portant sur les dépenses | imputées au PSA dont v | voici le détail :* | |
| OUI, j'ai perçu ou demandé Identification du financeur public* | une autre aide publique Intitulé du dispositif d'aide* | portant sur les dépenses Montant de l'aide demandée* | imputées au PSA dont v Montant de l'aide perçue* | voici le détail :* Nature des dépenses concernées* | |

NB : il doit s'agir uniquement des aides demandées ou perçues pour les mêmes dépenses que celles présentées au PSA.

L'aide demandée à FranceAgriMer ne doit pas être inscrite dans ce tableau

Calcul de l'aide demandée

Le montant de l'aide théorique à verser est calculé par le système en fonction des dépenses réalisées saisies dans le bloc ad hoc.

Il s'agit d'un **montant prévisionnel** qui ne tient pas compte de l'instruction du dossier et notamment de l'examen des pièces justificatives qui sera faite par FranceAgriMer.

Ce montant ne tient pas compte des éventuelles pénalités de retard qui pourraient être appliquées si le dossier est déposé après la date limite (1% par jour de retard).

Si vous êtes en accord avec ce montant, vous devez cocher la case « Je demande une aide de xxxx € au titre du plan Sectoriel Apicole ».

| CALCUL DE L'AIDE DEMANDEC | | |
|---|---|--|
| ☑ Je demande une aide de <mark>348 000 €</mark> au titre du Plan Se | ectoriel Apicole. * | |
| Dont : | | |
| - part d'aide européenne sur crédits FEAGA (50%) : * | 174 000 € | |
| - part nationale versée par FranceAgriMer : * | 50 000 € |] |
| Cette demande fera l'objet d'une instruction notamment au regar FranceAgriMer. | d du programme préalablement agréé et conve | entionné et du respect des critères de la décision |

Attention, après le 28 février, application d'une pénalité de retard égale à 1% du montant de l'aide attribuée par jour de retard dans la limite de 30 jours calendaires.

La répartition du montant d'aide s'affichera. Le montant de la part européenne est calculé automatiquement et le montant de la part Nationale versée par FranceAgriMer doit être saisi par le demandeur. Ce montant dépend des éventuels autres financements publics.

<u>**RIB:**</u>

Indiquer vos coordonnées bancaires. Les 3 champs sont obligatoires.

Le titulaire du compte doit être le demandeur. Il doit s'agir du même RIB que celui que vous téléchargerez (voir partie II « préparer vos documents »).

| COORDONNEE | ES BANCAIRES |
|-------------|--|
| Le RIB sais | isi doit correspondre au RIB téléchargé. |
| IBAN * | EX. : FR33 3000 2005 5000 0015 7841 Z25 |
| BIC * | VOUS DE VEZ RENSEIGNER CE CHAMP |
| Titulaire d | du compte figurant sur le RIB * Vous devez renseigner ce champ |

Engagements du demandeur

Lire attentivement les engagements et déclarations du demandeur et cocher chaque case.

Chaque case doit être cochée pour pouvoir enregistrer votre formulaire.

Le Déclarant :

🙎 Demande le bénéfice de l'aide Assistance Technique au niveau Régional (pour le compte du demandeur le cas échéant) *

- Atteste sur l'honneur :*
 - · Avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans la présente formalité,
 - Avoir pris connaissance de la Directrice générale de FranceAgriMer n°INTV-SIIF-2023-11, et notamment des sanctions encourues en cas de non-respect des dispositions,
 - L'exactitude des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes,
- S'engage (pour le compte du demandeur le cas échéant) à :*
 - · Fournir à FranceAgriMer les documents nécessaires à l'instruction du dossier;
 - Transmettre toutes les pièces justificatives complémentaires jugées nécessaires à l'instruction du dossier, sur simple demande de FranceAgrilMer,
 - Conserver les documents justificatifs de l'exécution de l'action jusqu'à la fin de la cinquième année civile suivant celle au cours de laquelle le dernier versement de l'aide est intervenu,
 - Accepter l'ensemble des contrôles mentionnés au point 3 de la partie IV de la décision visée et à l'article 11 de la présente convention, et en particulier permettre / faciliter l'accès à sa structure aux autorités compétentes chargées de ces contrôles, pendant 5 ans à compter de l'octroi de l'aide.
 - Rembourser tout montant qui serait déclaré indu suite à contrôle administratif a posteriori ou contrôle sur place ;

Autorise (pour le compte du demandeur le cas échéant) :*

- FranceAgriMer à recueillir et /ou transmettre les informations relatives à son dossier auprès d'autres administrations ou acteurs privés, notamment les données INSEE, Registre du commerce et des sociétés (RCS), infogreffe et la Mutualité sociale agricole (MSA), ainsi que celles relatives aux dispositifs d'aide similaires mis en place par d'autres administrations,
- Les services instructeurs à transmettre par courrier électronique toute information relative à ce dossier de demande d'aide.

Est informé et informera le demandeur le cas échéant :*

- Que l'article 441-6 du code pénal puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu,
- Que les fournisseurs des données utilisées dans le contrôle de la demande d'aide ne pourront être tenus responsables en cas d'erreur ou de désaccord sur les données,

Puis, cliquer sur « Sauvegarder ».

| i Sauf m | ention contraire, t | ous les champ | os sont obligatoires × | | | |
|--------------|---------------------|----------------|----------------------------|--|-----|------|
| 🗍 Je dois pi | rendre connaissan | ce des conditi | ons générales d'utilisatio | on pour déposer ma demande <u>(CGU</u> |) 관 | |
| Fermer | Sauvegarder | Déposer | | | | 82 🔟 |

Tableau « Synthèse des dépenses présentées »

Le tableau de synthèse à remplir est préformaté en fonction de la mesure pour laquelle vous avez signé une convention. Chaque ligne de dépense saisissable correspond au budget prévisionnel annexé à votre convention (ou, le cas échéant à votre avenant).

Les lignes grisées (sommes ou calculs automatiques) sont des zones non modifiables, toutes les autres lignes sont à remplir par le demandeur.

Les montants à saisir doivent impérativement correspondre aux totaux de chaque ligne de dépenses figurant dans l'annexe 3.3 « état récapitulatif des dépenses ».

Se référer au modèle correspondant à votre dispositif

a) « Cas Général » :

Il s'agit des dispositifs suivants:

- Assistance technique nationale
- Assistance technique régionale
- Formation des futurs apiculteurs et des cadres sanitaires
- Formation des TSA
- Coopération avec des organismes spécialisés en vue de la mise en œuvre de programme de recherche
- Promotion, communication, commercialisation
- Amélioration de la qualité des produits de la ruche
- OMAA

| YNTHESE des depenses presentees | | |
|--|---------|---|
| Montant des dépenses présentées dans le volet « Investissements » : * | 50 000 | € |
| Montant des dépenses présentées dans le volet « Fonctionnement » : * | 40 000 | € |
| Dont Catégorie « Petits matériels, petits équipements et consommables » : * | 20 000 | € |
| Dont Catégorie « Frais de mission » : * | 10 000 | € |
| Dont Catégorie « Prestation de service » : * | 10 000 | € |
| Montant des dépenses présentées dans le volet « Personnel » : * | 250 000 | € |
| Dont titulaires : * | 230 000 | € |
| Dont CDD, MOO, vacataires, stagiaires, thésard, post-doctorat :* | 20 000 | € |
| Sous total des dénanses (A) · * | 340.000 | E |
| Sous-outil des dépenses (M). | 540 000 | |
| Montant des frais de gestion demandés (maximum 4%, soit 13 600 €) (B) : * | 13 600 | € |
| TOTAL (A + B) : * | 353 600 | € |
| Montant plafonné au montant de l'aide prévisionnelle de la convention : * | 348 000 | € |
| Le montant demandé a été plafonné au montant maximal de l'aide prévisionnelle fixée par la convention. | | |
| | | |

Ce tableau est le pendant du tableau budgétaire annexé à votre convention. On y retrouve les trois volets de dépenses:

- « Investissements »
- « Fonctionnement »
- « Personnel »

Ainsi que les catégories de dépenses:

- « Petits matériels, petits équipements et consommables »
- « Frais de mission »
- « Prestation de service »

- « Titulaires »
- « CDD, MOO, vacataires, thésard, post-doc »

Plus une ligne pour les frais de gestion qui sont calculés automatiquement.

Le système calcule le sous-total des dépenses avant frais de gestion et le total général ainsi que le montant après plafonnement à la convention.

En fonction de la convention (ou le cas échéant de l'avenant), les lignes de dépenses sont saisissables ou pas. Ainsi, si votre budget prévisionnel ne prévoit pas de dépense sous le volet « Investissements », il ne sera pas possible de saisir un montant.

Les montants à reporter sont ceux de l'état récapitulatif des dépenses (annexe 3.3) qui devra être téléchargé.

b) « Soutien aux laboratoires d'analyses des produits de la ruche »

| | Type analyses | Nombre d'analyses | Montant de l'aide HT demandé | |
|------|---|-------------------|------------------------------|---|
| MIEL | Humidité | 0 | 0,00 | € |
| | HMF | 0 | 0,00 | € |
| | Coloration | 0 | 0,00 | € |
| | Sucres | 0 | 0,00 | € |
| | Sucres par RMN | 0 | 0,00 | € |
| | pH seul | 0 | 0,00 | € |
| | pH, acidité libre, acidité combinée, acidité totale | 0 | 0,00 | € |
| | Conductivité électrique | 0 | 0,00 | € |
| | Analyse pollinique qualitative | 0 | 0,00 | € |
| | Analyse pollinique quantitative | 0 | 0,00 | € |
| | Analyse organoleptique : asped, couleur, odeur, saveur par l'opérateur | 0 | 0,00 | € |
| | Activité enzymatique (indice diastasique) | 0 | 0,00 | € |
| | Thixotropie | 0 | 0,00 | € |
| | Métaux lourds | 0 | 0,00 | € |
| | Hydrocarbures | 0 | 0,00 | € |

| GELEE ROYALE | Pack "norme ISO" | | 0 | 0,00 | € |
|-----------------|--|------------------------|---|------|---|
| | Analyse microbiologique | | 0 | 0,00 | € |
| | 10 HDA | | 0 | 0,00 | € |
| | Analyse pollinique | | 0 | 0,00 | € |
| | Humidité | | 0 | 0,00 | € |
| TOTAL : * | | | ſ | 0 | € |
| Montant plaf | onné au montant de l'aide prévisionnelle | e de la convention · * | ſ | 0 | € |

Ce tableau est le pendant de l'annexe 3.3 « état récapitulatif des analyses ». On y retrouve les analyses prévisionnelles <u>agréées</u>, c'est-à-dire celles figurant dans l'annexe de votre convention. Vous devrez saisir pour chaque type d'analyse, le nombre d'analyses réalisées et imputées au PSA, ainsi que le montant de la subvention demandée pour chacune d'elles.

Le cas échéant, le système plafonnera automatiquement au montant total de l'aide prévisionnelle attribuée selon la convention.

Si un nombre d'analyses a été saisi pour une ligne, le montant d'aide HT demandé doit aussi être saisi et réciproquement.

| | Type analyses | Nombre d'analyses | Montant de l'aide HT demandé | 5 |
|------|--|---------------------------------------|------------------------------|---|
| MIEL | Humidité | 0 | 1 | € |
| | Si le montant d'aide saisi, le nombre d'an | alyses correspondant doit être saisi. | | |
| | HMF | | 0.00 | |
| | | | 1 | e |

c) « Animation régionale sanitaire »

| SYNTHESE des depenses presentees | | |
|---|---|---|
| Montant des dépenses présentées dans le volet « Investissements » : * | 0 | € |
| Montant des dépenses présentées dans le volet « Fonctionnement » : * | 0 | € |
| Dont Catégorie « Petits matériels, petits équipements et consommables » : * | 0 | € |
| Dont Catégorie « Frais de mission » : * | 0 | € |
| Dont Catégorie « Prestation de service » : * | 0 | € |
| Montant des dépenses présentées dans le volet « Personnel » : * | 0 | € |
| Dont titulaires : * | 0 | € |
| Dont CDD, MOO, vacataires, stagiaires, thésard, post-doctorat : * | 0 | € |
| Sous-total des dépenses (A) : * | 0 | € |
| Montant des frais de gestion demandés (maximum 4%, soit 0,00 €) (B) : * | 0 | € |
| TOTAL (A + B) : * | 0 | € |
| Montant plafonné au montant de l'aide prévisionnelle de la convention : * | 0 | € |

Ce tableau doit permettre de saisir les dépenses effectivement réalisées et effectivement supportées par le porteur national.

Pour l'animation régionale sanitaire, il n'y a qu'une seule catégorie de dépenses éligible: les frais de personnel.

On distinguera les frais de personnel interne (salariés de GDS France) et des frais de personnel des structures régionales refacturés à GDS France.

Le tableau comporte également une ligne pour les frais de gestion forfaitaires qui sont calculés automatiquement à hauteur de 4% (mais possibilité de demander moins).

Le système calcule le sous-total des dépenses avant frais de gestion et le total général Il calcule également le plafonnement de l'aide au montant de la convention.

Pour tous les demandeurs (et tous les dispositifs) :

Une fois le formulaire complété, vous pouvez l'enregistrer. Un message vous confirme que l'enregistrement est effectif (voir ci-dessous).

| 12 rue Henri Ro 93100 MO Si la personne c | ol-Tanguy | Fermer × | ntpas |
|--|---|----------------------------------|-----------------------------|
| respectés ou qu Les autres dem apiculture@fran | → Votre dossier a été enregistré | | a la CNIL. |
| L'article 441-6 di une déclaration | | | daration ou |
| NE: S | i vous n'arrivez pas a enregistrer, veuillez verifier que tous les marques o'une etoile rouge | •* ont ete renseignes. | ¥ |
| | Confirm que vou | nation que le f Js avez comme | formulaire encé à saisir |

a bien été enregistré. Attention cela ne veut en aucun cas dire que le dossier est déposé

III – 2^{ème} étape : le téléchargement des pièces justificatives

Une fois la saisie du formulaire finalisée, vous devez télécharger les documents justificatifs nécessaires à la bonne instruction de votre dossier (obligatoires ou non). Ces pièces peuvent varier en fonction des dispositifs et des informations saisies dans la synthèse des investissements présentés. Dans certains cas, des pièces peuvent être déclarées « Sans objet » exemple les relevés de comptes bancaires dans le cas d'une certification comptable de l'état récapitulatif des dépenses.

| Accuell > Liste des dispositifs > Programme Sectoriel Apic | → <u>Déposer un dossier</u> → Nº 47658 Jres collectives | | |
|---|---|---|---|
| Étape 2 sur 3 Saisie du formulaire Etape sulvante : dépôt du formulaire | SIRET N° 43845880400012 ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT DE L'APICULTURE EN NOUVELLE-AQUITAINE Détail de votre identifiant et vos coordonnées | SAISIE EN COURS Crée le 28/10/2024 16:34 N° 47658 Votre contact pour ce dossier | ÷ |
| Remplir le formulaire Fournir les justifi | catifs Accéder aux documents annexes | | |

Cliquer sur l'onglet « Fournir les justificatifs »

a) « Cas Général »

Pour chaque pièce justificative, et en fonction de la saisie du formulaire de demande de paiement, une ou plusieurs pièces pourront être téléchargées dans la rubrique correspondante.

Le format de fichier accepté est précisé au-dessus du bouton « Parcourir ».

| e) | s) justificative(s) demandée(s) |
|-------------------|---|
| Et: Ur | at récapitulatif des dépenses a tableur Excel pré-formaté sur la base du budget prévisionnel du projet dans lequel le demandeur liste les dépenses pour lesquelles |
| il c au Tai | lemande un financement par le Programme Sectoriel Apicole accompagné, le cas échéant de la version signée par le commissaire x comptes / expert comptable / centre de gestion ou comptable public scannée en format PDF le maximale : 500 Mo. Formats supportés : xls, xlsx, ods, pdf. Plusieurs fichiers possibles |
| Pa | rcourir) Aucun fichier sélectionné. |
| | |
| Re | levé d'identité bancaire |
| Re | levé d'identité bancaire au nom du demandeur correspondant au RIB saisi dans le formulaire |
| Tai | le maximale : 500 Mo. Formats supportés : pdf, jpg, jpeg, tiff, png, bmp. |
| Pa | rcourir) Aucun fichier sélectionné. |
| Au | icune pièce jointe n'a été fournie |
| | |

| régional, conseil départemental, CA | SDAR,) |
|--|---|
| Taille maximale : 500 Mo. Formats supportés : p | df. Plusieurs fichiers possibles |
| Sans objet Parcourir Aucun fichier sélectionné. Aucune pièce jointe n'a été fournie | Uniquement si le versement de la région n'a pas encore eu lieu au moment du dépôt de la demande |
| Convention de financement autre f Facultatif car ce document a pu êtr | i nanceur public e transmis au moment de l'agrément du projet et de son plan de financement |
| | |
| Taille maximale : 500 Mo. Formats supportés : p Sans objet | df. Plusieurs fichlers possibles |
| Taille maximale : 500 Mo. Formats supportés : p Sans objet Parcourit) Aucun fichier sélectionné. | df. Plusieurs fichiers possibles |
| Taille maximale : 500 Mo. Formats supportés : p Sans objet Parcourit) Aucun fichier sélectionné. Aucune pièce jointe n'a été fournie | df. Plusieurs fichiers possibles |
| Taille maximale : 500 Mo. Formats supportés : p Sans objet Parcourit Aucun fichier sélectionné. Aucune pièce jointe n'a été fournie | df. Plusieurs fichiers possibles |
| Taille maximale : 500 Mo. Formats supportés : p Sans objet Parcourit Aucun fichier sélectionné. Aucune pièce jointe n'a été fournie Compte rendu de réalisation | df. Plusieurs fichiers possibles |
| Taille maximale : 500 Mo. Formats supportés : p Sans objet Parcourit Aucun fichier sélectionné. Aucune pièce jointe n'a été fournie Compte rendu de réalisation Il s'agit d'un document de quelques correspondantes | df. Plusieurs fichiers possibles pages dans lequel la structure demandeuse décrit les actions qu'elle a réalisées et les dépenses |
| Taille maximale : 500 Mo. Formats supportés : p Sans objet Parcourit Aucun fichier sélectionné. Aucune pièce jointe n'a été fournie Compte rendu de réalisation Il s'agit d'un document de quelques correspondantes Taille maximale : 500 Mo. Formats supportés : p | df. Plusieurs fichiers possibles pages dans lequel la structure demandeuse décrit les actions qu'elle a réalisées et les dépenses df, doc, docx, odt. |

Si besoin, vous avez la possibilité de télécharger des éléments complémentaires dans la rubrique « Autres documents ».

| Au | utres documents |
|------|---|
| Do | ocuments jugés utiles par le demandeur |
| Tail | lle maximale : 500 Mo. Formats supportés : pdf, jpg, jpeg, tiff, png, bmp. Plusieurs fichiers possibles |
| _ |) Sans objet |
| Pa | arcourir) Aucun fichier sélectionné. |
| Au | ucune pièce jointe n'a été fournie |

b) « Soutien aux laboratoires d'analyses des produits de la ruche »

Pour ce dispositif, il n'y a que 3 rubriques possibles :

- Le tableau récapitulatif des analyses => Dans « Etat récapitulatif des dépenses »
- Le RIB
- « Autres documents » dans laquelle vous pourrez télécharger des éléments complémentaires tels que, par exemple, la ou les listes d'adhérents des groupements d'apiculteurs bénéficiaires des analyses subventionnées.

| mplir le formulaire | Fournir les justificatifs | Accéder aux documents annexes | | |
|--|--|---|--|--|
| èce(s) justifica | tive(s) demandée(s | 5) | | |
| Etat récapitulatif | des dépenses | | | |
| Un tableur Excel p il demande un fin aux comptes / exp | pré-formaté sur la base du bu ancement par le Programme pert comptable / centre de g | udget prévisionnel du projet dans lequel le demandeur liste les dépenses pour lesquelles : Sectoriel Apicole accompagné, le cas échéant de la version signée par le commissaire jestion ou comptable public scannée en format PDF | | |
| Taille maximale : 500 M | o. Formats supportés : xls, xlsx, ods, po | df. Plusieurs fichiers possibles | | |
| (Parcourir) Aucun fi | chier sélectionné. | | | |
| Aucune pièce joir | te n'a été fournie | | | |
| | | | | |
| Relevé d'identité | hancaire | | | |
| Relevé d'identité | bancaire au nom du demand | deur correspondant au RIB saisi dans le formulaire | | |
| Taille maximale : 500 M | o. Formats supportés : pdf, jpg, jpeg, ti | iff, png, bmp. | | |
| Parcourir) Aucun fichier sélectionné. | | | | |
| Aucune pièce jointe n'a été fournie | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| Autres documents | | | | |
| Documents jugés u | tiles par le demandeur | | | |
| Taille maximale : 500 Mo. | Formats supportés : pdf, jpg, jpeg, tif | f, png, bmp. Plusieurs fichiers possibles | | |
| Sans objet | | Dans le cas des groupements d'apiculteurs | | |
| Parcourir) Aucun fic | hier sélectionné. | bénéficiaires des analyses subventionnées, la liste de | | |
| Aucune pièce joint | e n'a été fournie | tous leurs adhérents au 1 ^{er} janvier 2025 (raison sociale | | |
| , locone piece joint | | at numára do CIDET/NADI | | |

c) « Animation régionale sanitaire »

Pour chaque pièce justificative, et en fonction de la saisie du formulaire de demande de paiement, une ou plusieurs pièces pourront être téléchargées dans la rubrique correspondante.

Le format de fichier accepté est précisé au-dessus du bouton « Parcourir ».

| mplir le formulaire | Fournir les justificatifs | Accéder aux documents annexes |
|--|---|--|
| ièce(s) justifica | ative(s) demandée(| s) |
| Etat récapitulatif Un tableur Excel il demande un fir aux comptes / ex Taille maximale : 500 M (Parcourit) Aucun f Aucune pièce join | des dépenses pré-formaté sur la base du bi lancement par le Programme pert comptable / centre de g lo. Formats supportés : xls, xlsx, ods, p ichier sélectionné. Inte n'a été fournie | udget prévisionnel du projet dans lequel le demandeur liste les dépenses pour lesquelles à Sectoriel Apicole accompagné, le cas échéant de la version signée par le commissaire gestion ou comptable public scannée en format PDF rdf. Plusieurs fichiers possibles |
| Relevé d'identité Relevé d'identité Taille maximale : 500 M (Parcourit) Aucun f Aucune pièce join | bancaire bancaire au nom du demand o. Formats supportés : pdf, jpg, jpeg, l ichier sélectionné. hte n'a été fournie | deur correspondant au RIB saisi dans le formulaire tiff, png. bmp. |
| Bulletins de salair En général 12 bull Taille maximale : 500 M (Parcourir) Aucun f Aucune pièce join | e etins de salaire par salarié in o. Formats supportés : pdf. Plusieurs f ichier sélectionné. nte n'a été fournie | nputé au projet Tichiers possibles Pour les salariés de la structure porteuse (« frais de personnel internes ») |
| Enregistrement de Sauf si le salarié a Taille maximale : 500 M Sans objet Parcourir Aucun fi Aucune pièce joir | es temps de travail consacré 100% de son temp o. Formats supportés : pdf, xis, xisx, oc chier sélectionné. ite n'a été fournie | s de travail au projet (« frais de personnel internes ») fs. Plusieurs fichiers possibles |
| Justificatifs perso Factures justificat | nnel structures régionales ives des frais de personnel d | Pour les dépenses des structures régionales refacturées à la structure porteuse |
| Taille maximale : 500 M | p. Formats supportés : pdf, jpg, jpeg, t | iff, png, bmp. Plusieurs fichiers possibles |

Relevés de compte bancaire

Relevé(s) de comptes bancaire du demandeur faisant apparaître :

- L'identifiant de la banque
- Le nom et le prénom du demandeur ou la raison sociale
- La date de l'opération

Si l'état récapitulatif est visé par un commissaire aux comptes, un expertcomptable ou un centre de gestion agréé, alors cocher « déclaré sans objet ».

Le débit du montant TTC de la facture : entourez le ou les montants d'une facture et indiquez son numéro

Veillez à bien télécharger la première page avec le nom du demandeur pour permettre l'identification du relevé.

Les documents issus d'un téléchargement Excel ne sont pas recevables.

Taille maximale : 500 Mo. Formats supportés : pdf, jpg, jpeg, tiff, png, bmp. Plusieurs fichiers possibles



Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

Aucune pièce jointe n'a été fournie

Compte rendu de réalisation

Il s'agit d'un document de quelques pages dans lequel la structure demandeuse décrit les actions qu'elle a réalisées et les dépenses correspondantes

Taille maximale : 500 Mo. Formats supportés : pdf, doc, docx, odt.

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

Aucune pièce jointe n'a été fournie

Autres documents

Documents jugés utiles par le demandeur

Taille maximale : 500 Mo. Formats supportés : pdf, jpg, jpeg, tiff, png, bmp. Plusieurs fichiers possibles

🔵 Sans objet

Parcourir...) Aucun fichier sélectionné.

Aucune pièce jointe n'a été fournie

Dernière étape : Validation et dépôt de la demande

Option 1 : « Sauvegarder »

Si vous souhaitez enregistrer votre demande afin de revenir dessus après A ce stade, votre demande n'est pas transmise et n'est pas recevable.

Option 2 : « Déposer »

Cette action <u>valide de manière définitive votre dossier et transmet votre demande</u> à FranceAgriMer

Vous devez avoir auparavant coché la case « J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande »

| Je dois prendre connaissance des conditions générales d'utilisation p | our déposer ma demande <u>(CGU) ⊡</u> |
|---|---------------------------------------|
| Fermer Sauvegarder Déposer | |

Si le bouton « Déposer » est grisée, cela signifie qu'un ou plusieurs champs obligatoires n'ont pas étés remplis ou qu'un document obligatoire n'a pas été téléchargé ou coché « Sans Objet ». Charge à vous de vérifier que toutes les informations obligatoires ont été renseignées en examinant le formulaire et les données renseignées depuis le début.

| | Fermer × | |
|--|---|---|
| Je dois prendre connaissance des conditions ge | → Voulez-vous déposer votre dossier ? | <u>U) ಆ</u> |
| Fermer Sauvegarder Déposer | Merci de confirmer le dépôt. | |
| | Un courriel confirmant votre depot vous sera envoyé, pensez à consulter vos courriers indésirables. | |
| RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberé Patiene Protecnité | Non Oui, je dépose mon dossier | tous droits réservés rnement.fr ピ service-public.fr ピ data.gouv.fr ピ |

Si vous cliquer sur « Oui, je dépose mon dossier » votre dossier sera transmis à FranceAgriMer, si vous cliquez sur « Non », vous reviendrez sur l'écran actif.

Une fois, la demande transmise, la page suivante apparait.





Une fois, la demande transmise, vous recevrez <u>un mail d'accusé de réception</u> (voir modèle cidessous) comportant le lien d'accès à votre dossier et la date de transmission de celui-ci.

Nous vous recommandons de bien conserver ce courriel.



Votre dossier référencé 24-08 ATR validé par vos soins en date du 29/10/2024 10:37:05 pour un montant d'aide demandé de 348 400 € a bien été transmis pour instruction à FranceAgriMer.

Votre dossier peut être consulté en cliquant ici. Il ne peut être modifié que sous certaines conditions et après demande préalable par courrier électronique adressé à FranceAgriMer à l'adresse apiculture@franceagrimer.fr

Merci de conserver ce courriel qui comporte le lien d'accès vers votre dossier qui est unique et confidentiel.

Cordialement, l'équipe du Pôle Apicole

Ce mail comporte l'accusé de dépôt (modèle ci-dessous).



Contenu de votre dossier de dépôt

Formulaire : 24-08 ATR

Lien vers le dossier : https://padcollecte-rec.franceagrimer.fr/padcollecte-usager/#/details-dossier/47658/760

Ci-dessous, la liste des pièces jointes que vous avez déposées :

| Justificatif demandé | Fichier joint | Déclaré sans objet | Empreinte numérique ⁽¹⁾ |
|---|--|-----------------------|--|
| Etat récapitulatif des dépenses | Etat récapitulatif Cas général.xlsxxlsx | - | tR6DrM8xpZO0bGEDNrvs3rNfvZ2CpN98Kl KS/CdSE28= |
| Relevé d'identité bancaire | RIB.pdfpdf | - | fYKq21lkR82Mu7sN6mvEUCJiehjoCCXF30 ZAvE7mY3U= |
| Facture d'achat pour la catégorie de dépenses «Investissements» | FACTURES.pdfpdf | - | NwcOCoK3fT1DePmqFuxIKbi9U4AD4M5LE B0I5PID/7M= |
| Facture d'achat pour la catégorie de dépenses «Petits matériels, petits équipements et consommables» | FACTURE 1.pdfpdf | - | K9ZvEK2TdivPyrW4W3xz9To6P966J9gs4R 6QyId5KCs= |
| Facture d'achat pour la catégorie de dépenses «Prestations de service» | FACTURE 2.pdfpdf | - | UVzgrnoitSjz3llVjOu5H7z2ylygyPjq8MLx40 g/l/k= |
| Note de frais de mission | - | Oui | - |
| Billets de transport (train, avion) | - | Oui | - |
| Facture d'hébergement | - | Oui | - |

| Justificatif demandé | Fichier joint | Déclaré sans objet | Empreinte numérique ⁽¹⁾ |
|---|---------------------------------------|-----------------------|--|
| Facture de location de véhicule | - | Oui | - |
| Tableau de synthèse des frais supportés directement par la structure demandeuse | - | Oui | - |
| Bulletins de salaire | Bulletins De salaires.pdfpdf | - | OFvLtwrZ09YysADANSRKQw3VF6r2sW4K R4KKvULOpGk= |
| Enregistrement des temps de travail | - | Oui | - |
| Attestation de paiement d'un stagiaire | - | Oui | - |
| Relevés de compte bancaire | - | Oui | - |
| Preuve de versement de l'aide d'un autre financeur public | - | Oui | - |
| Convention de financement autre financeur public | - | Oui | - |
| Compte rendu de réalisation | Compte rendu de réalisation.pdfpdf | - | xvhkMkFcEvM0dCjLY0NapgZxqKfl5a3G2JE WpTx2mwg= |
| Autres documents | - | Oui | - |
| Relevés de compte bancaire (supp) | - | Oui | - |

(1) Une empreinte numérique est apposée aux fichiers afin de pouvoir vous assurer qu'ils n'ont pas été modifiés depuis votre dépôt

SI VOUS N'AVEZ PAS RECU CE COURRIEL C'EST QUE VOTRE DEMANDE N'EST PAS TRANSMISE.

Vérifiez dans les courriels indésirables (spam) et le cas échéant, retournez à l'étape de validation.